

170, BOULEVARD DU MONTPARNASSE

75014 PARIS - FRANCE

TÉL. 325-36-74

C. C. P. 1248-74 PARIS

Nouveau n°  
téléphone:  
320.36.20

D 433 ARGENTINE: APPEL DES PARENTS DE DISPARUS  
A L'EPISCOPAT

La situation des personnes disparues est toujours aussi angoissante (Cf. DIAL D 426). Une nouvelle fois, comme en janvier 1977 (cf. DIAL D 361), les mères et femmes de disparus viennent d'écrire aux évêques pour leur demander d'intervenir ouvertement et collectivement sur la question.

L'épiscopat avait évoqué le problème dans sa déclaration de mai 1977, mais d'une façon qui était loin d'avoir la vigueur de certaines prises de position d'autres épiscopats latino-américains.

Suite à cette dernière lettre collective des parents de disparus, l'épiscopat argentin a choisi, pour parler, la même méthode qu'en juillet 1976: une note confidentielle a été adressée au gouvernement en mars 1978. Le gouvernement a accusé réception de la communication, mais sans qu'aucune suite concrète n'ait évidemment été donnée.

Ces démarches font suite aux remous provoqués en Argentine par le refus du cardinal Marty, archevêque de Paris, d'autoriser en février la célébration d'une messe demandée par l'ambassade d'Argentine en France, à l'occasion du bicentenaire de la naissance du général San Martín, libérateur de l'Argentine.

(Note DIAL)

LETTRE ADRESSEE A MGR PRIMATESTA, ARCHEVEQUE DE CÓRDOBA  
ET PRESIDENT DE LA CONFERENCE EPISCOPALE ARGENTINE

Neuf mois après le dernier document publié par la Conférence épiscopale argentine du 7 mai 1977 et trois mois après la dernière assemblée de la Conférence, nous restons convaincus que vos orientations évangéliques n'ont pas été entendues.

Son Eminence le cardinal-archevêque de Buenos Aires, Mgr Aramburú, n'a pas non plus été entendu, suite à son allocution du 1er janvier 1978 lors de la célébration du début de cette année "nouvelle, chrétienne et chargée d'espérance". Il avait fait allusion, entre autres propositions d'une singulière importance, à la "nécessité de donner des informations exactes sur la situation de tant de disparus", comme étant un des éléments essentiels pour concrétiser la paix.

Pourquoi s'étonner de cette "surdité" si les autorités responsables d'une telle ignominie, et dits catholiques, n'ont en rien montré dans les faits qu'ils suivent les enseignements contenus dans le message de Sa Sainteté le pape Paul VI à l'occasion de la 11e Journée mondiale de la paix?

Ces considérations reposent sur l'évidence pour chacune de nos familles:  
Nos enfants n'apparaissent pas.

Comme si cela ne suffisait pas, un élément nouveau et encore moins compréhensible est apparu le 8 décembre 1977: la séquestration de quatorze autres personnes, dont douze mères de famille et deux religieuses françaises, les soeurs Alicia Domon et Léonie Duquet.

Personne n'est dupe de la note officielle rendue publique par le 1er Corps d'armée de la 1ère Région militaire, note dans laquelle le fait est réprouvé et attribué à un groupe subversif. On ne trompe pas Dieu, qui sait tout. On ne trompe pas les quelques mères de famille qui ont assisté à l'événement et qui sont les témoins vivants de "leurs oeuvres", ni non plus tous ceux d'entre nous qui sont victimes de situations provoquées par des autorités venues imposer "leur paix" et "leur justice".

Ce sont de tels faits qui, à l'étranger, donnent de notre pays une image de marque faisant l'objet des préoccupations gouvernementales. C'est pourquoi, également, sont si peu crédibles les pompeux rapports, discours, communiqués ou conférences de presse garantissant "le respect des droits de l'homme".

Une des manifestations récentes en a été le refus, par le cardinal français Marty, d'autoriser la célébration d'une messe en l'honneur du général San Martín, à la demande de l'ambassadeur d'Argentine à Paris, Tomás de Anchorena. Le cardinal Marty a déclaré que "l'opinion publique française est inquiète, à justetitre, du sort d'un certain nombre de nos compatriotes et de beaucoup d'autres hommes et femmes qui résident en Argentine". Devant cette "situation douloureuse", le cardinal ajoutait que "devant cet ensemble de faits, (il) ne saurait donner un accord qui risquerait paraître les ignorer".

Nous avons passé le "Noël de paix" mensonger annoncé par le général Videla. Une année nouvelle a commencé. Nous attendons toujours, en réfléchissant sur les voies à suivre pour que nous soit rendue la paix volée conjointement avec nos enfants.

Nous vous présentons périodiquement nos soucis. Aujourd'hui, c'est un peu dans le cadre de déclarations de l'Eglise dans d'autres pays que nous situons nos interrogations.

"L'Eglise demande la justice pour 10 000 brésiliens... Transformer quelqu'un en apatride est le plus grand crime que l'on puisse commettre. Comment pouvons-nous justifier cela quand on a adhéré à la Déclaration des droits de l'homme?" C'est la question que se posait Mgr Arns, le cardinal de São Paulo, au cours de la conférence de presse donnée le soir de la cérémonie liturgique de l'imposition des cendres. Quant à l'hebdomadaire "O São Paulo", édité par la Fondation métropolitaine dépendant du diocèse de São Paulo, il écrivait: "L'amnistie doit être large et le pardon total. C'est une mesure nécessaire et urgente pour les personnes privées de liberté sous l'accusation de divergence idéologique ou celle, vague et facile, de subversion."

L'Eglise de Bolivie a demandé au gouvernement d'Hugo Banzer de tenir la promesse que les élections présidentielles du 9 juillet seraient "réellement démocratiques, libres et régulières". Elle l'a fait dans un document publié en pleine campagne de dénigrement des prêtres qui interviennent dans les affaires politiques. La question avait été posée avec la grève de la faim suivie par plus de mille personnes et menée dans les églises et maisons religieuses pour une amnistie générale, finalemt obtenue. L'archevêque de La Paz a fait alors remarquer: "Les églises sont des lieux sacrés destinés à la prière et au culte.

Ils ne peuvent être utilisés pour y exercer des pressions. La tradition selon laquelle les églises sont des lieux d'asile pour ceux qui fuient la Force publique ou sont pourchassés par elle, cette tradition a toujours été respectée."

Devant cette attitude prise par l'Eglise dans les pays cités, nous constatons que des résultats éloquents sont obtenus.

Douloureusement nous devons reconnaître qu'il n'en est pas de même en Argentine. Nous continuons à ne pas comprendre pourquoi il y a un tel silence dans notre patrie. C'est parce que nous croyons en votre magistère que nous avons recours à vous. C'est parce que vous nous avez, en diverses occasions, fait savoir vos préoccupations et vos démarches que nous continuons de nous adresser à vous. Mais nous restons étonnés de constater que les manifestations d'opposition à tant de violations sont si isolées!

Car aucune voix ne s'est publiquement élevée pour dénoncer la séquestration des mères et des religieuses. Car, ici, on peut autoriser des messes et "paraître ignorer cet ensemble de faits". Car c'est le gouvernement d'un pays étranger (la France) qui réclame des comptes sur S. Alicia Domon et S. Léonie Duquet, religieuses françaises, lesquelles ont cependant la nationalité argentine et sont missionnaires dans notre patrie. Car c'est un autre gouvernement étranger (les Etats-Unis) qui entreprend de demander que soient respectés les droits de l'homme pour le peuple argentin.

Pourquoi l'Eglise d'Argentine, prise dans son ensemble, ne parvient-elle pas à prendre des mesures plus efficaces envers ceux qui sont directement ou indirectement responsables de tant de séquestrations, tant de crimes et tant d'assassinats? Pourquoi rencontrons-nous des difficultés même pour célébrer des messes à l'intention de nos enfants, alors que toute action, cérémonie ou inauguration organisée par les Forces armées ou de sécurité compte toujours sur la présence ou sur l'accord des plus hauts représentants de la hiérarchie ecclésiastique? Peut-on encore avoir des doutes sur les responsables de ces faits?

On ignore que chaque jour voit augmenter le nombre des séquestrations et que les listes publiées depuis le 24 décembre 1977 concernent les détenus à la disposition du Pouvoir exécutif national, mais non les disparus dont personne ne se déclare responsable.

Par pitié, Pères, comprenez que c'est de toute notre foi et de toutes nos forces que nous prions le Seigneur pour que cesse ce calvaire! Mais nous ne pouvons vivre à la pensée que chaque minute qui passe peut être la dernière pour nos enfants, et que le plus élémentaire des droits nous est refusé: celui de nous réjouir parce qu'ils sont vivants, ou celui de pleurer leur mort. Nous sommes convaincues d'une chose, ce dont vous devez être aussi: Dieu ne veut pas que cette situation continue; la paix ne pourra s'établir que dans un monde où tous auront la possibilité de mener une vie humainement digne.

Que Dieu vous garde!

Février 1978

----

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 160 F - Etranger 185 F (voie normale)  
(par avion: tarif sur demande)

Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL

D 433-3/3

Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441